L'épreuve orale du DNB : notice explicative

L'épreuve orale du DNB est une nouvelle épreuve qui entre en vigueur pour la session 2017. Elle aura lieu le jeudi 8 juin 2017.

Il s'agit d'une soutenance lors de laquelle les candidats devront exposer, seuls ou à deux, un projet individuel ou collectif, qu'ils ont réalisé. L'objectif est de rendre compte de leur démarche, de la conception de leur projet à la réalisation de leur production.

Modalités de l'épreuve

1. Choix du sujet

Les élèves pourront choisir de présenter un projet mené dans le cadre d'un EPI ou d'un Parcours de leur choix parmi ceux proposés au cours de l'année. Une liste récapitulative a été récemment transmise. A la rentrée de janvier, ils devront faire connaître ce choix ainsi que leur coéquipier éventuel en précisant l'intitulé précis de leur sujet et les disciplines concernées.

Deux possibilités s'offrent aux élèves : soit il s'agit de la réalisation faite en classe dans le cadre d'un EPI ou d'un Parcours, soit c'est une création personnelle dans le cadre du dossier « Le regard sur l'autre » appartenant au Parcours Citoyen. Dans ce cas, il ne s'agira pas de répéter le cours d'un professeur mais de créer une production : une affiche, une vidéo, un enregistrement audio, un diaporama, un mur virtuel… et de présenter sa démarche le jour de l'oral. La créativité est donc à l'honneur.

2. Contenu de l'exposé

Le candidat doit savoir rendre compte de toutes les étapes de la réalisation de sa production ainsi que de la genèse qui l'a précédée. En effet, le jury attend un exposé précis du travail mené lors des EPI ou des Parcours qui a conduit le(s) candidat(s) à la réalisation finale qui pourra être brièvement présentée le jour de l'oral. A la fin de l'exposé, le jury revient sur ce qui a été dit afin d'approfondir la présentation.

3. Durée de l'épreuve

- Pour une candidature individuelle : 5 minutes d'exposé + 10 minutes d'entretien
- Pour une candidature en binôme : 10 minutes d'exposé + 15 minutes d'entretien. Dans ce cas, le jury veillera à ce que chaque candidat ait un temps de parole égal. Chaque candidat se verra évalué individuellement.

4. Le jury

Comme pour l'épreuve d'Histoire des Arts, le jury est composé au minimum de deux professeurs.

M. Haran-Biscay